

## ***GRAND DEBAT NATIONAL***



## **LA CONTRIBUTION DES JEUNES GENERALISTES**

### ***PROPOSITIONS REAGJIR***



**FEVRIER 2019**

# SOMMAIRE

<b>ÉDITORIAL .....</b>	<b>3</b>
<b>1<sup>ER</sup> AXE : AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS POUR TOUS.....</b>	<b>4</b>
<i>Chantier n°1</i>	
<i>Assurer l'accès géographique de tous aux soins, par une meilleure coordination entre les acteurs concernés.....</i>	<i>4</i>
<i>Chantier n°2</i>	
<i>Garantir l'accès aux soins de tous, sans discrimination économique .....</i>	<i>4</i>
<b>2<sup>E</sup> AXE : RENFORCER LA FORMATION DES MÉDECINS TOUT AU LONG DE LA VIE .....</b>	<b>5</b>
<i>Chantier n°3</i>	
<i>Réformer les études de médecine et développer la Filière Universitaire de Médecine Générale .....</i>	<i>5</i>
<i>Chantier n°4</i>	
<i>Assurer la formation et la recertification tout au long de la carrière .....</i>	<i>5</i>
<b>3<sup>E</sup> AXE : SÉCURISER LE DÉBUT D'EXERCICE DES JEUNES MÉDECINS .....</b>	<b>6</b>
<i>Chantier n°5</i>	
<i>Intégrer pleinement les remplaçants dans le champ conventionnel.....</i>	<i>6</i>
<i>Chantier n°6</i>	
<i>Améliorer les conditions d'installation des jeunes médecins.....</i>	<i>6</i>
<b>4<sup>E</sup> AXE : INNOVER EN SANTÉ .....</b>	<b>7</b>
<i>Chantier n°7</i>	
<i>Développer une télémédecine de qualité.....</i>	<i>7</i>
<i>Chantier n°8</i>	
<i>Intégrer les nouveaux métiers en santé .....</i>	<i>7</i>
<b>5<sup>E</sup> AXE : TRANSFORMER NOTRE SYSTÈME DE SANTÉ .....</b>	<b>8</b>
<i>Chantier n°9</i>	
<i>En diversifiant les modes de rémunération .....</i>	<i>8</i>
<i>Chantier n°10</i>	
<i>En facilitant l'exercice coordonné pluri-professionnel.....</i>	<i>8</i>

## ÉDITORIAL

**« La santé avant tout ! », Anne, 22 janvier 2019**

**« La Santé, absente des sujets du grand débat », Yves DE BRESSY, 27 janvier 2019**

**« Accès aux soins et à la santé », JpBailly, 19 février 2019**

A l'initiative du Président de la République, Le Gouvernement a engagé un Grand débat national centré sur quatre thèmes dont la santé ne fait pas explicitement partie. Or, l'examen des données de dépenses publiques révèle que sur 1 000 € dépensés, 191 € vont à l'Assurance maladie. Dès lors, comment éluder un champ aussi important - près de 20 % - des dépenses publiques ?

D'ailleurs, nos concitoyens ne s'y trompent pas : le thème de la santé n'est jamais loin et celui de l'accès aux soins très régulièrement abordé dans les débats et les contributions, comme en témoignent les quelques titres ci-dessus extraits de contributions postées sur [www.granddebat.fr](http://www.granddebat.fr).

C'est pourquoi, conscients de leur rôle dans la société, les jeunes généralistes ont décidé de contribuer à la réflexion en produisant ce document de propositions.

Avec 5 axes prioritaires et 10 chantiers de réforme, le travail de transformation de notre système de santé est devant nous.

***Pour le Bureau national de ReAGJIR,  
Yannick SCHMITT, Président.***

# 1<sup>ER</sup> AXE : AMELIORER L'ACCES AUX SOINS POUR TOUS

## Chantier n°1

### Assurer l'accès géographique de tous aux soins, par une meilleure coordination entre les acteurs concernés

Les jeunes médecins comprennent la **détresse des patients à ne pas trouver de médecin** dans certaines zones de France, en raison de leur **absence** ou de leur **surcharge d'activité**. Depuis plusieurs années, ReAGJIR travaille sur des mesures qui pourraient être mises en place pour **améliorer la répartition des médecins sur le territoire**. Et celles-ci doivent être prises de concert par **les professionnels de santé, les patients et les collectivités**.

→ *Pour en savoir plus, Organisation des soins | Régulation ou liberté d'installation - Propositions et Repenser le début d'exercice des médecins généralistes*

## Chantier n°2

### Garantir l'accès aux soins de tous, sans discrimination économique

Les **inégalités sociales de santé** existent sur tout le territoire et dans toutes les classes sociales. Le **système de santé français est par essence solidaire** et ne peut laisser de côté cette problématique de plus en plus prégnante.

La réflexion au sein de ReAGJIR a permis **d'élaborer le système de santé de demain**, autour de **trois axes fondateurs** :

- Accès **universel** aux **droits à la santé**
- Accès aux **soins selon les besoins du patient** et non pas selon ses moyens
- Système de santé **solidaire**

→ *Pour en savoir plus, Lutter contre les freins financiers à l'accès aux soins*

## 2<sup>E</sup> AXE : RENFORCER LA FORMATION DES MEDECINS TOUT AU LONG DE LA VIE

### Chantier n°3 Réformer les études de médecine et développer la Filière Universitaire de Médecine Générale

Dans le cadre de la réforme du troisième cycle, une réflexion est actuellement en cours sur la mise en œuvre d'une quatrième année pour les étudiants en médecine générale. **ReAGJIR demande à ce que cette année soit réellement professionnalisante** au travers du respect des choix individuels, d'une éventuelle mobilité et d'une découverte sécurisée de l'exercice libéral. **Un effort particulier devra également être porté en direction des maîtres de stages**, indispensables à une formation de qualité.

La Filière Universitaire de Médecine Générale (FUMG) a vu le jour en **2003** avec la **mise en place d'un Diplôme d'Études Spécialisées en médecine générale**. Les jeunes médecins issus de cette filière ont conscience que leur profession est une spécialité comme une autre. **Ce n'est qu'avec l'augmentation du nombre d'enseignants de médecine générale (Maîtres de stage, Chefs de clinique, Maîtres de conférence ou Professeurs des Universités) que cette filière pourra se faire connaître au sein des Universités dès les premières années des études médicales.**

→ *Pour en savoir plus, FUMG, CCU-MG, pourquoi tant de difficultés ? et Repenser le début d'exercice des médecins généralistes*

### Chantier n°4 Assurer la formation et la recertification tout au long de la carrière

Chaque médecin a l'**obligation déontologique** de **continuer à se former et à se tenir à jour** des avancées de la science dans son domaine de compétence. L'Ordre des Médecins est garant de cette obligation déontologique et l'Agence Nationale du Développement Professionnel Continu assure l'organisation des formations pour toutes les professions de santé.

**ReAGJIR propose que l'obligation de formation devienne légale** (une sanction doit être définie en cas de manquement) **et que la recertification soit généralisée à tous les médecins.**

**L'accès aux formations indemnisées doit également être garanti** pour les jeunes médecins (certains remplaçants en sont actuellement exclus), et les contenus adaptés à leurs attentes.

*Pour en savoir plus, Repenser le début d'exercice des médecins généralistes ; Recertification : les propositions de mise en œuvre des jeunes généralistes et Le DPC revu et corrigé*

## 3<sup>E</sup> AXE : SECURISER LE DEBUT D'EXERCICE DES JEUNES MEDECINS

### Chantier n°5

#### Intégrer pleinement les remplaçants dans le champ conventionnel

L'étude **Remplact 3<sup>1</sup>**, menée par ReAGJIR au cours de l'été 2016, confirme **l'importance des remplaçants pour le bon fonctionnement de notre système de santé** : ils permettent d'assurer la **continuité des soins** durant les périodes d'absence des médecins installés et contribuent à la **permanence des soins**. Les données de l'étude montrent que le remplacement n'est le plus souvent **qu'une étape dans la vie professionnelle** du jeune médecin qui permet de **préparer son installation**. Il est de l'intérêt de tous que cette expérience soit une réussite, au risque sinon, d'encourager les jeunes médecins à se désintéresser du libéral voire de la médecine générale.

Afin de favoriser l'exercice de la médecine générale libérale, il convient donc de **simplifier les conditions de remplacement** (démarches administratives et simplification des contrats) et **d'améliorer la protection sociale des remplaçants** (assurance maladie et prévoyance). Cette amélioration passera nécessairement par **l'intégration des remplaçants dans le champ conventionnel**, ce qui permettrait d'une part une véritable simplification de leur statut et l'accès à l'avantage supplémentaire maternité/paternité/adoption, actuellement réservé aux seuls installés.

→ **Pour en savoir plus, Repenser le début d'exercice des médecins généralistes ; Remplact 3 | Enquête nationale, résultats complets et Conventionnons les médecins remplaçants !**

### Chantier n°6

#### Améliorer les conditions d'installation des jeunes médecins

Beaucoup de jeunes médecins optent pour la **collaboration libérale à l'occasion de leur première installation**. Si ce statut revêt de nombreux avantages, il mériterait toutefois d'être remanié afin d'éviter certains écueils. De la même manière, **le contrat de Praticien territorial de médecine générale**, signé avec l'ARS, concourt à sécuriser le début d'exercice en zone sous-dotée. Cet outil est aujourd'hui à revoir, il est devenu moins attractif depuis la création de l'avantage supplémentaire maternité (ASM).

Des efforts devront également porter **sur la simplification des conditions d'exercice mixte** en médecine générale. L'exercice salarié pour un praticien libéral reste malheureusement souvent un handicap financier dans une carrière, alors même qu'il constitue un réel enrichissement professionnel.

→ **Pour en savoir plus, Repenser le début d'exercice des médecins généralistes et Organisation des soins | Régulation ou liberté d'installation : propositions**

---

<sup>1</sup> Enquête nationale via un questionnaire auto administré disponible en ligne, du 30 mai au 15 août 2016, 519 réponses enregistrées.

## 4<sup>E</sup> AXE : INNOVER EN SANTE

### Chantier n°7

#### Développer une télémédecine de qualité

A l'heure de la mise en place progressive des rémunérations liées aux actes de télémédecine, **ReAGJIR rappelle avec force son attachement à une télémédecine de qualité** qui passe nécessairement **par un rôle central du médecin traitant et par l'absence de toute approche marketing ou commerciale.**

Le développement des actes de télémédecine pourra répondre, sur certains territoires, aux difficultés d'accès aux soins sous condition **d'une organisation adaptée des différents professionnels de santé.** A ce titre, un critère de qualité des actes de téléconsultation devrait être **la présence d'un professionnel de santé au chevet du patient.** Cela, permettrait non seulement d'aider le patient à transmettre des informations importantes, mais aussi d'apporter au domicile le matériel nécessaire à la bonne réalisation de la téléconsultation. Cette présence devra être rémunérée.

→ *Pour en savoir plus, [Télémédecine ; Organisation des soins | Régulation ou liberté d'installation - Propositions](#)*

### Chantier n°8

#### Intégrer les nouveaux métiers en santé

**Les infirmiers-ières en pratiques avancées vont prochainement faire leur entrée** dans les équipes pluri-professionnelles. **ReAGJIR est attaché à ce que leurs missions puissent rapidement se rapprocher des attentes des généralistes,** à savoir non seulement l'accompagnement de pathologies chroniques stabilisées, mais aussi, selon les besoins dans les territoires, l'accès à d'autres compétences, en soins aigus par exemple. De plus, **leur rémunération devra être rapidement précisée** afin que ces professionnels ne soient pas cantonnés à l'hôpital ou en maison de santé.

En pleine négociation sur la mise en œuvre des **assistants médicaux,** ReAGJIR réaffirme **son attachement à la mise en œuvre d'un dispositif simple et pérenne** qui seul garantira la confiance mutuelle entre le médecin et l'Assurance maladie, à même de garantir le succès de cette mesure. Dans ce cadre, **les contreparties demandées ne pourront être jugées à l'échelon individuel du médecin, mais au niveau d'un territoire** (nombre de patients sans médecin traitant, recours aux urgences/centres de soins non programmés, nombre de consultations total...)

→ *Pour en savoir plus, [Mieux connaître les I.P.A., infirmiers-ières en pratique avancée](#)*

## 5<sup>E</sup> AXE : TRANSFORMER NOTRE SYSTEME DE SANTE

### Chantier n°9

#### En diversifiant les modes de rémunération

Le paiement à l'acte est majoritaire (87,7 % de la rémunération du médecin généraliste en 2013).

S'y ajoutent d'autres formes de rémunération : l'**Accord Cadre Interprofessionnel** (ACI) pour le travail d'équipe, accessible aux maisons de santé pluri-professionnelles labellisées par les ARS (projet de santé), la **Rémunération sur Objectifs de Santé Publique** (ROSP), et différents **forfaits** (médecin traitant, structure, personne âgée, ALD, etc.).

Force est de constater que **le paiement à l'acte ne correspond plus à l'exercice du médecin généraliste de premier recours. L'exercice médical a évolué en termes de prise en charge** (patients poly-pathologiques, parcours de soin) **et de type d'exercice** (libéral, salariat, cabinet isolé, maison médicale, maison de santé, centre de santé, etc.).

Comme le souligne le rapport Aubert, la **diversification** des modes de rémunération est **nécessaire** pour **faire correspondre à chacune de ces missions un ou des modes de rémunération adaptés et cohérents** afin d'assurer une **prise en charge de meilleure qualité pour le patient**.

→ *Pour en savoir plus, [La rémunération des médecins généralistes \(page spéciale\)](#) et [Un rapport qui va dans le sens des jeunes médecins généralistes](#)*

### Chantier n°10

#### En facilitant l'exercice coordonné pluri-professionnel

**Le travail en équipe fait partie des aspirations des jeunes généralistes.** A l'horizon 2022, le Président de la République a annoncé la fin de l'exercice isolé. D'ici-là, les négociations d'un accord cadre interprofessionnel sur les rémunérations des communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) devront **fournir les moyens aux professionnels d'un véritable travail**, tant sur l'accès aux soins que sur la prévention et l'organisation des parcours. **La création des CPTS devra également être accompagnée** par les ARS, à la fois sur les plans financiers, administratifs et méthodologiques.

De plus, **l'échelon des équipes de soins primaires** devra être pris en compte rapidement avec la création d'une rémunération inspirée de celle des maisons de santé.

Enfin, **une simplification règlementaire devra intervenir afin de développer la mise en œuvre de protocoles de délégation de tâches**, aujourd'hui d'une telle complexité que beaucoup d'équipes ont baissé les bras.

→ *Pour en savoir plus, un document est en préparation*